

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20210323-46-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2021

N° 46/21

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 18 février 2021
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 04 mars 2021,

Objet de la délibération :

Convention EPAGE/CCLL

Nombre de membres)	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	71
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	5
· Dont représenté(e)s	6
· Excusé(e)s :	2
· Non excusé(e)s :	13
- Votants	82

Résultat du vote

- Pour :	82
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 23 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un,
Le vingt-trois mars,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mars.

Présent(e)s	Mesdames et Messieurs les membres en exercice. M. Joël BOLE à M. Vincent MARGUET, Mme Marie-Pierre GRANDJEAN à Mme Catherine GRANDJACQUET, Mme Lydie SAGE à Mme Sylvie LHERITIER, M. Gilles ARNOUD à Mme Sarah FAIVRE, M. Jean-Marc CARGNINO à M. Jean-Claude STADELMANN, M. Daniel PERNIN à Philippe MARECHAL
Procuration	M. Louis DAUDEY par M. Emmanuel DELIOT, Mme Joëlle MAURICE par Mme Isabelle BEAUQUIS, Mme Angèle PRILLARD par M. Vincent COQUIARD, Mme Chantal VIPREY par Mme Nadia LOUIS, M. Serge MONNET par M. Hubert JUSTE
Suppléé(e)s	M. Louis DAUDEY par M. Emmanuel DELIOT, Mme Joëlle MAURICE par Mme Isabelle BEAUQUIS, Mme Angèle PRILLARD par M. Vincent COQUIARD, Mme Chantal VIPREY par Mme Nadia LOUIS, M. Serge MONNET par M. Hubert JUSTE
Excusé(e)	Mme Françoise LEBLANC-VICHARD et M. Gilles SIMON M. Henri BARBET, Mme Christine BREUILLOT, M. Claude CHATELAIN, M. Michel DEBRAY, Mme Justine DIAS PEREIRA, Mme Maryse FAILLENET, Mme Danièle FIETIER, Mme Françoise GOUBET, M. Romuald MAUGAIN, M. Jacques MAURICE, M. Pascal PERCIER, M. Jean-Louis POGLIANO, Mme Marie-Christine VERNEREY
Absent(e)s	

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Dominique BERION a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

L'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue a réalisé une étude sur la Trame Verte et Bleue à l'échelle du territoire Loue Lison, travail financé par l'État et l'Europe. Cette étude, élaborée en partenariat avec des experts régionaux (Sigogne, Conservatoire des Espaces Naturels, Ligue de Protection des Oiseaux, université...), a permis la construction d'une cartographie détaillée des réservoirs et corridors de biodiversité. Les données collectées et compilées durant plus d'un an ont permis de donner une image du territoire à une échelle très fine sur la base de sous-trames : milieux xériques, rupestres, prairies, forêts, cultivés, humides et aquatiques.

Les résultats permettent d'identifier les zones plus ou moins riches en biodiversité et de définir des enjeux dans la conciliation entre espaces naturels et activités humaines.

Il a été convenu que cette étude puisse être intégrée dans la démarche SCoT et que le travail conséquent mené permette aux élus d'avoir les informations les plus récentes et les plus précises possibles sur ce sujet.

Pour pouvoir utiliser ces données, il convient d'établir entre l'EPAGE et la CCLL une convention fixant les modalités d'utilisation des données.

Le projet de convention, validé par l'EPAGE, est joint à la présente délibération.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition de données relatives aux continuités écologiques sur le territoire de la Communauté de Communes Loue Lison

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20210323-46-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2021

Fait et délibéré en séance, le 23.03.2021

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

